



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2022/49

Date d'envoi de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 1er décembre 2022, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCZYNSKI, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. LECLERC, Mme PERRIN, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAMY, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT

Absents M. ANDRZEJEWSKI, Mme PARENT, Mme KLINGELSCMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

Absents : 3

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Aurélien FOUGERE est désigné comme secrétaire de séance.

Signature d'une convention de partenariat pour le festival intercommunal « Saône en Scènes »

Rapporteur : Mme LAURENT

Le festival intercommunal de spectacle vivant intitulé « Saône en Scènes » s'est déroulé pour la première fois en novembre 2019. La deuxième édition s'est déroulée en 2021, l'édition de 2020 ayant été annulée en raison de la crise de la crise sanitaire.

Pour l'année 2022, les spectacles se sont déroulés du 4 au 27 novembre dans les treize communes partenaires de l'opération dont Genay qui a accueilli un spectacle dans la salle Saint-Exupéry le 10 novembre.

Comme pour les éditions précédentes, c'est l'association « Théâtre des Bords de Saône » qui est chargée de l'organisation administrative de l'évènement. Elle en perçoit les recettes et en acquitte les dépenses pour le compte des 13 communes partenaires.

Chacune des communes partenaires apporte un concours financier de 1500€ pour l'année.

L'ensemble de ces dispositions sont décrites dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour l'organisation du festival « Saône en Scènes » pour l'édition 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que les crédits nécessaires (1500€) sont inscrits au budget de la commune.

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 2 décembre 2022

- publication sur le site internet de la Ville le 5 décembre 2022